



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22927
12 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 12 AOUT 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres précédentes concernant les dernières violations des dispositions du cessez-le-feu par l'Iraq, j'ai l'honneur de vous informer de cinq cas qui ont eu lieu entre le 22 et le 27 juillet 1991.

1. Le 22 juillet 1991, quatre soldats iraqiens ont été repérés alors qu'ils plantaient des mines au point de coordonnées N 29-82 sur la carte de Nahr-e-Anbar.
2. Le 23 juillet 1991, à 18 h 40, 15 soldats iraqiens transportant trois lance-roquettes se sont positionnés au point de coordonnées N 536-446 sur la carte de Sumar.
3. Le 24 juillet 1991, des caisses de munitions transportées par un véhicule iraqien IFA ont été déchargées par des soldats iraqiens au point de coordonnées N 548-421 sur la carte de Sumar.
4. Le 26 juillet 1991, à 19 h 5, 15 soldats iraqiens se sont positionnés dans des nouveaux abris fortifiés au point de coordonnées N 593-340 sur la carte de Kani-Sheikh.
5. Le 27 juillet 1991, trois soldats iraqiens ont été repérés alors qu'ils patrouillaient au point de coordonnées N 56-40 sur la carte de Hoor.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint

(Signé) M. Javad ZARIF